

JEUNESSE

SÉJOURS VACANCES



ÉTÉ 2021

6^e - 17 ans

Vélizy-Villacoublay



SÉJOURS ÉTÉ

POUR LES 6^{ÈME}-17 ANS

Réservations du 1^{er} au 15 mai 2021

Pour favoriser l'équité dans les départs des enfants en séjour de vacances, les règles d'attribution posent les principes suivants :

- les enfants qui n'ont pas pu partir l'année précédente partiront en priorité ; un tirage au sort sera effectué si le nombre d'enfants dépasse le nombre de places disponibles.

Pour être recevables, les demandes devront être renvoyées **entre le 1^{er} et le 15 mai 2021**. **Aucune demande hors délais ne sera acceptée**. Une réponse, vous sera communiquée par les services municipaux **le 21 mai au plus tard**. Il conviendra alors de confirmer la participation de votre enfant par mail pour rendre votre engagement définitif **avant le 25 mai 2021**.

Où envoyer les demandes de réservations ?

Pour les 6^{èmes}-17 ans, seront uniquement prises en compte les demandes de réservations envoyées par mail à :

- servicejeunesse@velizy-villacoublay.fr

Encadrement et rythme des séjours

> **L'encadrement** dans les centres est conforme à la réglementation en vigueur : le personnel possède tous les diplômes requis (BAFA, BAFD, etc.). Le taux d'encadrement est au minimum d'un adulte pour 12 enfants. Toutes les activités sportives sont encadrées par des animateurs spécialisés selon la législation en vigueur.

Un assistant sanitaire diplômé assure le suivi médical des enfants et s'adresse au médecin attitré du centre en cas de besoin.

> Quelle que soit la spécificité du séjour, le rythme général est adapté à l'âge des participants. Dans l'éventualité où un centre accueille 2 tranches d'âge, chacun des groupes a son propre rythme de vie.



6^{èmes} /14 ans

14 jours

du 7 au 20 juillet
ou du 1^{er} au 14 août

MORZINE
Haute-Savoie

Situation et cadre de vie

Entre le Mont-Blanc et le Lac Léman, le village de Morzine se trouve au cœur de la Haute Savoie. Ce village a su tirer les règles d'un accueil chaleureux. La station d'aujourd'hui a conservé l'allure des villages d'autrefois avec du bois sur les façades, des balcons ajourés... Un village de carte postale.

Programme

Escalade ou via ferrata en milieu naturel :
1 séance de 2h

Canyoning : 1 séance de 2h30

Rafting : 1 séance

Accrobranche : 1/2 journée

Centre nautique de Morzine : 2 sorties

Baignade au lac de Montriond : 2 sorties

Randonnées : 2 séances

Activités sportives - Patinoire - Une soirée à la discothèque de Morzine (réservé aux adolescents) - Veillées, grands jeux - Sorties sur la station.



Hébergement

Situé en plein centre de Morzine, le chalet « les Flocons » dispose de 93 couchages. Les chambres sont composées de 2 à 6 lits avec sanitaires privatifs et rangements. Le centre de vacances possède 3 salles d'activités et 1 salle télévision mais aussi un terrain de 10 000 m², des terrains de jeux extérieurs (foot et basket), 2 baby-foot, tables de ping-pong.

Transport

TGV depuis Paris jusqu'à Annecy (4h) et environ 45 minutes de car jusqu'au centre. Le transfert A/R en car est assuré entre la ville de Vélizy-Villacoublay et la Gare de Paris.

Les indispensables

Photocopie de l'attestation d'assuré social de l'assurance maladie stipulant le nom du participant. Le certificat d'aptitude à la pratique des activités nautiques et aquatiques.

Coût réel du séjour 1070,00 €

Tranche et participation familiale :

T1 : 107,00 € T4 : 502,90 €

T2 : 214,00 € T5 : 588,50 €

T3 : 395,90 € T6 : 642,00 €

T extérieur 1 : 963,00 €

T extérieur 2 : 1070,00 €

Inscription au Service jeunesse

15/17 ans

14 jours

du 19 au 31 juillet ou du 3 au 16 août

OLMETO
Corse



Situation et cadre de vie

Un centre en bord de mer ! Les premiers bungalows sont installés à 30 mètres de l'eau. La plage est une plage privée réservée aux jeunes du séjour. Le centre est situé à 2 kms d'Olmeto et à 7 kms de Propriano.

Programme

Voile : 2 séances de 2h

Kayak de mer : 2 séances de 2h

Canyoning : 1 séance de 2h
(départ pour la journée car baignade et pique-nique à la rivière)

Via ferrata : 1 séance 1h

Tyrolienne : 1 séance de 1h

Journée d'excursion à Bonifacio avec croisière en mer

Baignades quotidiennes (plage ou rivière) - Balades côtière

Visite de Propriano - Grands jeux et animations quotidiennes.



Hébergement

Les jeunes dormiront dans des bungalows spacieux (25m2), équipés d'électricité, parquet flottant et étagères de rangement. Ce centre dispose d'une grande salle abritée avec vue sur la mer pour les repas et les activités. Il y a également à disposition des tables de ping-pong, terrain de volley, jeux d'extérieurs sur le terrain du centre et bien-sur la plage privée au pied du terrain !

Transport

A définir : TGV jusqu'à Marseille puis bateau de nuit vers la Corse ou Avion vers Ajaccio ou Calvi. Les jeunes sont amenés en autocar vers le centre.

Le transfert A/R en car est assuré entre la ville de Vélizy-Villacoublay et la Gare ou l'aéroport.

Les indispensables

Photocopie de l'attestation d'assuré social de l'assurance maladie stipulant le nom du participant. Le certificat d'aptitude à la pratique des activités nautiques et aquatiques.

Coût réel du séjour 1369,00 €

Tranche et participation familiale :

T1 : 136,90 € T4 : 643,43 €

T2 : 273,80 € T5 : 752,95 €

T3 : 506,53 € T6 : 821,40 €

T extérieur 1 : 1232,10 €

T extérieur 2 : 1369,00 €

Inscription au Service jeunesse



6^{èmes} /13 ans

14 jours

du 8 au 21 juillet
ou du 3 au 16 août

BIRR
Irlande

Situation et cadre de vie

La petite ville de Birr, 6 000 habitants, est située au cœur de l'Irlande, dans le Comté de l'Offaly, à 140 km de Dublin. Cette ville historique, au style architectural géorgien, a su conserver son atmosphère très familiale.

Programme

Cours d'anglais par niveau et par petit groupe (12 jeunes maximum) : 30 h sur la totalité du séjour (Grammaire - Familiarisation avec la langue - Développement de la capacité d'expression - Exercices écrits et oraux).

Excursion à Dublin : 1 journée.

Château de Birr : 1 demi-journée.

Excursion à Galway : 1 journée.

Initiation aux danses irlandaises - Découverte de sports irlandais (hurling, football gaélique)
Sports variés - Soirées d'animation.

Hébergement

En famille d'accueil. 2 jeunes par famille.

Transport

Avion puis car.

Les indispensables

Photocopie de l'attestation d'assuré social de l'assurance maladie stipulant le nom du participant.

Les bons VACAF ne fonctionnent pas pour un séjour à l'étranger.



Une sortie de territoire pour les mineurs est obligatoire. Le document est téléchargeable sur www.service-public.fr

Coût réel du séjour 1490,00 €

Tranche et participation familiale :

T1 : 149,00 €	T4 : 700,30 €
T2 : 298,00 €	T5 : 819,50 €
T3 : 551,30 €	T6 : 894,00 €

T extérieur 1 : 1341,00 €

T extérieur 2 : 1490,00 €

14/17 ans

14 jours

du 8 au 21 juillet ou du 3 au 16 août

CARLOW
Irlande



Situation et cadre de vie

La ville se situe dans le Comté de Carlow, à 90 km au sud-ouest de Dublin. Le comté de Carlow ("Contae Cheatharlach" en gaélique irlandais) est une superbe région pour les amateurs de dolmens et de nature sauvage irlandaise ! Les jeunes découvriront une ville d'une étonnante vitalité et d'une grande richesse.

Programme

Cours d'anglais par niveau et par petit groupe (12 jeunes maximum) : 30 h sur la totalité du séjour (Grammaire - Familiarisation avec la langue - Développement de la capacité d'expression - Exercices écrits et oraux).

Excursion à Dublin : 2 journées.

Excursion à Glendalough et/ou à Wicklow : 1 journée

Sports variés, avec en particulier les sports gaéliques - Initiation à la cuisine - Musique Natation.

Hébergement

En famille d'accueil. 1 ou 2 jeunes par famille au choix.

Transport

Avion puis car.

Les indispensables

Photocopie de l'attestation d'assuré social de l'assurance maladie stipulant le nom du participant.

Les bons VACAF ne fonctionnent pas pour un séjour à l'étranger.



Une sortie de territoire pour les mineurs est obligatoire. Le document est téléchargeable sur www.service-public.fr

Coût réel du séjour 1490,00 €

Tranche et participation familiale :

T1 : 149,00 € T4 : 700,30 €

T2 : 298,00 € T5 : 819,50 €

T3 : 551,30 € T6 : 894,00 €

T extérieur 1 : 1341,00 €

T extérieur 2 : 1490,00 €

SÉJOURS : 6^{èmes}-17 ans

Bulletin de réservation individuel à remplir dans sa totalité

Pour l'enfant (nom/prénom)

Né(e) le Sexe : F / M

Si votre enfant est scolarisé hors de Vélizy-Villacoublay ou collégien n'ayant jamais été scolarisé à Vélizy-Villacoublay, fournir impérativement la copie du livret de famille et un justificatif de domicile.

Dates : du au

Responsable(s) légal (aux) Nom(s)/prénom(s)

Adresse

Téléphone (joignable à toute heure)

E-mail :

Quotient familial :

Certifié(nt) avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepter les conditions.

J'accepte que la Commune de Vélizy-Villacoublay, dont le responsable de traitement est Monsieur Le Maire, collecte, enregistre et traite les données à caractère personnel que je viens de renseigner dans ce formulaire. Je prends note que le traitement de mes données répond(ent) au(x) finalité(s) suivante(s) :

- Gestion des réservations pour les séjours,
- Organisation des séjours,
- Communication

J'accepte que certaines de ces informations soient communiquées à des tiers extérieurs agissant pour le compte ou en lien avec la Commune dans le respect des finalités précédemment énoncées. Aussi, vos données ne seront en aucun cas transmises à des fins commerciales.

Vos informations personnelles sont conservées jusqu'à ce que le séjour se soit déroulé sauf si :

- Vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Je vous informe que vous disposez d'un droit d'accès à toutes les données à caractère personnel recueillies dans le cadre ce formulaire. Vous disposez également d'un droit de retrait de votre consentement à tout moment, de rectification, d'opposition, de restitution et de suppression de vos données en faisant votre demande auprès du service de la Maire qui a procédé à la collecte de la donnée.

Vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données à : cil@velizy-villacoublay.fr

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

Il est important de cocher toutes les cases, à défaut de consentement quant à la collecte et au traitement de vos données, la Commune ne sera pas en mesure de traiter votre demande.

Date et signature(s) : Responsable(s) légal (aux) donnant un commun accord au départ de l'enfant.



6^è - 17 ans

SÉJOURS : 6^{èmes} - 17 ans

Bulletin de réservation individuel

À transmettre soit directement au Service jeunesse, soit par voie postale (cachet de La Poste faisant foi), soit par mail à servicejeunesse@velizy-villacoublay.fr, soit dans la boîte aux lettres du Service jeunesse :

Service jeunesse - 14 rue Marcel Sembat - 78140 Vélizy-Villacoublay.

Attention aux dates de réservation (cf page 2-3)

Inscription dans la limite des places disponibles.

La facture sera directement envoyée au domicile et le paiement pourra être étalé sur 3 mois.

Règlement intérieur

Afin que chaque séjour se déroule au mieux, la ville de Vélizy-Villacoublay demande aux parents de prendre connaissance du présent règlement et de s'engager à le respecter et à le faire respecter par leur enfant.

La réussite de ces séjours est l'affaire de tous !

ARTICLE 1

Les séjours sont ouverts aux enfants dont les parents sont résidents Véliziens et aux enfants du personnel communal.

Si les familles souhaitent inscrire leur enfant sur les 2 périodes (Juillet/Août), il leur sera demandé de prioriser leur demande.

L'enfant sera alors inscrit d'office en liste d'attente pour le séjour positionné en second choix. L'inscription sera validée dans la mesure des places disponibles. Cette disposition est prise afin de permettre au plus grand nombre de jeunes de participer aux séjours.

L'inscription à un séjour est possible pour toute famille, sous réserve qu'elle n'ait pas d'impayés en cours avec la Ville. L'inscription d'un enfant dont la famille a des impayés en cours de règlement (justificatif à l'appui) est acceptée.

ARTICLE 2

Pour s'inscrire à un séjour, les parents doivent remplir le bulletin de réservation individuel. Pour l'inscription définitive des enfants, les critères suivants seront pris en compte :

- Priorité 1 : les enfants restés en liste d'attente l'année précédente, qui n'ont pas pu partir, sur une période identique.
- Priorité 2 : les enfants qui n'ont pas bénéficié d'un séjour l'année scolaire précédente.
- Priorité 3 : tirage au sort (à l'issue de la période d'inscription) parmi les inscriptions restantes, dans la limite des places disponibles prévues pour le séjour.

Les bulletins de réservation sont à déposer à la Mairie ou au Service jeunesse.

Un seul séjour par enfant et par période d'inscription (Juillet/Août). Toutefois si des places restent disponibles, la Ville se réserve le droit d'accepter une deuxième inscription pour une même période.

Les bulletins sont à envoyer aux adresses suivantes :

Séjours 6^{èmes} - 17 ans

Service jeunesse - 14 rue Marcel Sembat - 78140 Vélizy-Villacoublay

Règlement intérieur

Après acceptation et sous réserve des critères de l'article 1 et des places disponibles, l'inscription est confirmée par l'envoi du dossier définitif.

Les tarifs des séjours sont établis d'après le quotient familial à faire calculer auprès de la Direction de l'éducation. En l'absence de quotient familial, le tarif de la catégorie la plus élevée sera appliqué.

La facture de paiement du séjour est envoyée par la Direction des finances et de la commande publique de la Ville. Les familles ont la possibilité de régler en trois échéances la somme due. Elles peuvent prendre contact avec la Direction des finances et de la commande publique à cet effet.

La ville de Vélizy-Villacoublay est conventionnée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines dans le cadre du dispositif VACAF- Aide aux Vacances Enfants. Si des familles bénéficient de cette aide, elles doivent en informer la Direction des finances et de la commande publique.

Les familles recevront un dossier d'inscription, propre à chaque organisme et devront le renvoyer, dûment complété, signé et assorti des pièces exigées, dans les délais impartis :

- **au Service jeunesse pour les séjours 6^{èmes} - 17 ans**

Il est particulièrement important de signaler dans ce dossier tout problème de santé pouvant gêner l'enfant lors de son séjour. Pour les séjours à l'étranger, la Carte Nationale d'Identité ainsi qu'une autorisation de sortie de territoire ou le passeport individuel, en cours de validité, sont obligatoires. Les délais d'obtention pouvant être parfois longs, les familles peuvent se renseigner auprès du Service état civil.

Une réunion d'information sur le déroulement des séjours est proposée aux parents par l'organisme. Lors de cette réunion sont abordés des points tels que la vie quotidienne pendant le séjour, les lieux, les recommandations diverses...

Un représentant de l'organisme est présent pour répondre aux questions des familles. Il est vivement conseillé d'y assister. Les enfants sont les bienvenus.

Des enfants d'autres communes peuvent participer au même séjour, les lieux de séjour ne sont pas exclusivement réservés aux Véliziens. Par ailleurs, pour certains séjours, l'éventail d'âges des participants accueillis peut être plus large que celui choisi par la ville de Vélizy-Villacoublay. Toutefois, le fonctionnement du centre respecte la spécificité et le rythme de vie des différentes tranches d'âges par la constitution de groupes de vie homogènes.

Règlement intérieur

ARTICLE 3

Dans des circonstances exceptionnelles, l'organisme peut, avec l'accord de la Ville, modifier le mode de transport. Le lieu de départ et retour à Vélizy-Villacoublay est précisé sur la convocation de départ. Il est instamment demandé aux parents d'être vigilants sur les horaires notés sur la fiche transport qui leur est envoyée.

Tout manquement grave à la discipline dûment attesté par le Directeur du centre pendant un séjour (ex. : consommation d'alcool, comportements violents...) est signalé aux parents et l'exclusion peut être prononcée par le Directeur du centre. Dans ce cas, aucun remboursement n'est effectué.

Les frais de rapatriement, hors motifs médicaux, quel que soit le quotient familial, sont à la charge des parents. Il en est de même pour le coût du transport aller-retour de l'animateur chargé de l'accompagnement du jeune jusqu'à sa famille et du remboursement des dégâts occasionnés.

Le coût du séjour facturé à la famille est dû dans son intégralité.

De plus, dans le cas d'un rapatriement pour raisons disciplinaires, le jeune pourra ne pas être accepté pour participer à un futur séjour.

L'ensemble du trousseau de l'enfant doit être marqué. En cas de perte ou de vol, il n'est prévu aucun dédommagement de la part de la ville de Vélizy-Villacoublay. Il est recommandé de ne pas emporter d'effets de valeur et de prévoir un trousseau adapté au séjour.

ARTICLE 4

Un questionnaire est envoyé à chaque famille pour évaluer la satisfaction des enfants et des parents. Il permet par ailleurs de préparer la saison suivante. Les parents s'engagent à le retourner dûment rempli à la Direction de l'éducation pour les séjours de 6 à 11 ans ou au Service jeunesse pour les séjours adolescents.

ARTICLE 5

La ville de Vélizy-Villacoublay se réserve le droit d'annuler un séjour par manque de participants ou toute autre raison. Dans ce cas, une nouvelle destination pourra être proposée. Toute annulation plus de trois semaines avant le départ entraîne la facturation de 10 % du coût du séjour pour la famille.

Toute annulation moins de trois semaines avant le départ entraîne la facturation de 100 % du coût du séjour.

En cas d'annulation pour maladie ou problèmes familiaux graves (et sur justificatifs), ces modalités ne seront pas appliquées.

En cas d'annulation des activités à l'initiative de l'organisateur du séjour, celui-ci devra proposer un programme d'activités équivalent à celui initialement prévu.

En cas de rapatriement sanitaire ou d'interruption du séjour, suite à accident de l'enfant, les familles bénéficieront d'un remboursement du séjour au prorata des jours non effectués.

La signature du bulletin de réservation par les parents pour un séjour vaut acceptation du présent règlement.

SÉJOURS VACANCES



ÉTÉ 2021